

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD59

présenté par

M. Potier, M. Leseul, M. Delautrette, rapporteur Mme Jourdan, M. Bertrand Petit et les membres
du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	60 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	60 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à mobiliser, pour l'année 2023, 60 millions d'euros pour aménager un domaine public fluvial à énergies positives.

Il convient en effet de démarrer une programmation pluriannuelle permettant à Voies navigables de France (VNF) d'optimiser ses potentiels de production d'énergies (hydroélectrique, géothermie, éolienne...). Le développement de l'hydroélectricité offre une perspective particulièrement enthousiasmante mais qui requiert un investissement au long cours.

Cet amendement vise ainsi à lancer un vaste programme d'investissement en la matière permettant, à terme et en partenariat avec VNF, de mobiliser 1 milliard d'euros.

Pour assurer la recevabilité de l'amendement, ce dernier :

- Ponctionne 60 M€ sur l'action n° 7 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »
- afin d'abonder du même montant l'action n° 42 « Voies navigables » du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

Le but de notre groupe n'est pas de diminuer les crédits alloués au pilotage des politiques du Ministère mais les règles de recevabilité budgétaire obligent à ce gage.